

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018 Île-de-France

Édito

L'année 2018 s'est traduite pour la délégation Île-de-France par la poursuite du projet stratégique régional 2016-2019 avec notamment le lancement du dispositif de professionnalisation des métiers administratifs qui connaît d'ailleurs un franc succès.

Placée sous le signe du Compte Personnel d'Activité et de Formation dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH), l'année 2018 nous a permis d'échanger et de construire ensemble les modalités de leur mise en œuvre. L'année 2019 sera celle du développement du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP).

En 2018, les instances nationales ont validé l'expérimentation d'Actions de Formation en Situation de Travail (AFEST) qui se mettra en œuvre au sein de 5 EHPAD pilotes franciliens.

2018 a également été l'année du lancement de la professionnalisation des nouveaux responsables de formation de la région afin de créer le réseau des Responsables de Formation Continue (RFC) et d'impulser des pratiques communes et partagées.

Toutes nos félicitations vont au Centre Hospitalier Intercommunal de Montreuil, qui s'est vu remettre le Grand Prix ANFH 2018 autour de la formation Humanisation des soins en réanimation adulte. C'est avec une équipe toujours plus engagée et motivée que la délégation Île-de-France poursuivra en 2019, les projets les plus ambitieux autour d'une offre de formation et de services sans cesse renouvelée et ce, pour promouvoir et développer les compétences des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien à la prise en charge des patients et des résidents de notre région.

Nathalie HOCDE

Présidente de l'ANFH Île-de-France

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

129 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% - Plan de formation en région Île-de-France emploient en 2018, 75 973 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 22 établissements en confient la gestion à l'ANFH Île-de-France.

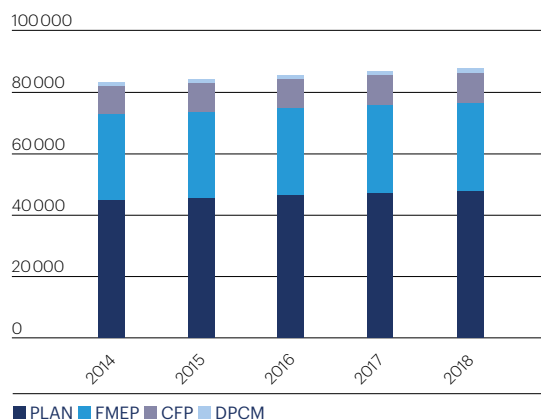
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% - Plan de formation;
- > le 0,6% - FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% - CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% - ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% - 0,75% - DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations* s'élève à 87 619 K€ contre 86 827 K€ en 2017, soit une augmentation de 0,9%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).
*Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat

148

établissements cotisants au 0,6% - Études promotionnelles et 0,2% - CFP/VAE/BC

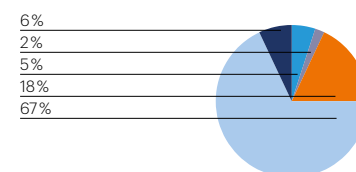
87,2%

établissements adhérents au 2,1% - Plan de formation

90%

d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

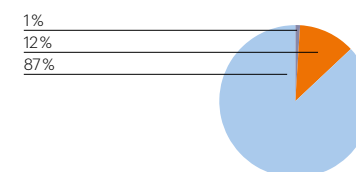
Répartition de la collecte 2,1% - Plan de formation par taille d'établissement



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 47 613 K€ de cotisations au titre du 2,1% - Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 74% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

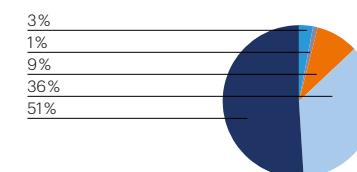
Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% - DPC médical par taille d'établissement



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1396 K€ et concernent principalement les établissements de de 1000 à 4999 agents.

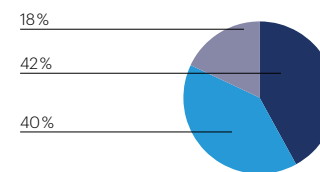
Répartition de la collecte 0,6% - Études promotionnelles et 0,2% - CFP/VAE/BC par taille d'établissement



■ De 1000 à 4999 agents
■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 28 937 K€ et 9 646 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 95% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



■ Médico-social: Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 129 établissements adhérents au Plan de formation sur 148 cotisants, soit un taux d'adhésion de 87,2%.

42% des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

■ Social/Médico-social: Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 40% des établissements adhérents et 89% des effectifs couverts.

87 619 K€

collectés par l'ANFH Île-de-France

47 613 K€

2,1% - Plan de formation

28 937 K€

0,6% - Études promotionnelles

9 646 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

27 K€

4,8% ESAT

1 396 K€

0,5% ou 0,75% - DPC médical

Accompagner et construire

2,1% – Plan de formation

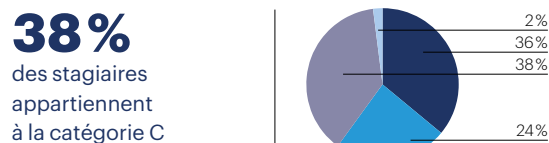
L'ANFH Île-de-France enrichit chaque année son offre régionale de formations. Pour 2018, ce sont 63 thématiques et 5 parcours de formation qui ont été proposés. 1136 professionnels ont ainsi pu bénéficier d'actions de formation.

L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- > assure une veille juridique et sectorielle ;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

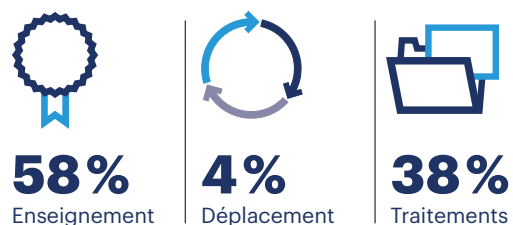
Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 38% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 36% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	3512	81 268	1668	3,6%	309
TYPE 2A	10 769	139 487	3 417	7,4%	64
TYPE 2B	7548	137 050	3 791	8,3%	271
TYPE 2C	51 480	806 470	19 372	42,2%	1411
TYPE 3	1051	61 756	1 211	2,6%	289
TYPE 4	1115	959 484	16 150	35,2%	19 466
TYPE 5	80	11 608	272	0,6%	71
TYPE 8	53	1 356	38	0,1%	8
TOTAL	75 608	2 198 479	45 919	100%	21 889

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 42% et 35% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008) :

- Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.
- Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

- Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).
- Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

- Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.
- Type 4** Études promotionnelles.
- Type 5** Actions de conversion.
- Type 8** VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

75 608

départs en formation en 2018

53,6%

des agents de la région Île-de-France ont accédé à la formation en 2018

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

En Île-de-France,

Les Études promotionnelles (EP) constituent un axe fort de la politique régionale. Le pôle « guichet unique » a pour mission prioritaire d'accompagner les établissements franciliens dans leurs demandes de financement des Études promotionnelles. Nos conseillers apportent toute leur expertise aux établissements pour leur permettre d'optimiser les fonds régionaux mutualisés et leurs plans de formation.

Au total, ce sont 1997 dossiers d'Études promotionnelles (EP) en cours dont 991 accordées sur l'année 2018.

Cette année encore, les instances régionales ont veillé à répondre au plus près, aux besoins des agents et des établissements.

La politique régionale de financement des Études promotionnelles vise à :

- > prioriser la prise en charge des Études promotionnelles des plus petits établissements franciliens ;
- > garantir la prise en charge de la troisième année suite à un Congé de formation professionnelle ;
- > accompagner l'élargissement de la liste des diplômes pris en charge au titre du Fonds Régional Mutualisé Études promotionnelles 2 ;
- > assurer la prise en charge financière d'une année de redoublement (ex : IDE) avec l'accord de l'employeur.

Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	884	888	-0,5%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	252	199	26,6%
DEAS	205	202	1,5%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	176	226	-22,1%
DE IBODE	113	49	130,6%
CAFERUIS	57	51	11,8%
DEES	40	40	0,0%
DE MONITEUR EDUCATEUR	36	31	16,1%
DEASS	34	32	6,3%
DE PUERICULTRICE	33	45	-26,7%
AUTRES	167	183	-8,7%
TOTAL	1997	1946	2,6%

En 2018, la délégation compte 1997 Études promotionnelles en cours de financement contre 1946 en 2017, soit une augmentation de 2,6%. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (44% de l'ensemble des Études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'infirmier anesthésiste (13%).

Ce dernier est en progression de 26,6% par rapport à 2017. Parmi les autres diplômes, soulignons la forte augmentation, notamment, du nombre de dossiers en cours de financement pour le diplôme d'État de bloc opératoire, qui a plus que doublé par rapport à 2017 (113 dossiers en 2018, contre 49 en 2017).

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	1879	944
SUR LE 0,2%	118	47
TOTAL	1997	991

Sur 1 997 Études promotionnelles en cours de financement, 991 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

1997

Études promotionnelles
en cours dont

991

Dossiers accordés en 2017

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

45,8%

de dossiers acceptés (hors BC)

451

CFP* (dossiers classiques)

110

VAE*

118

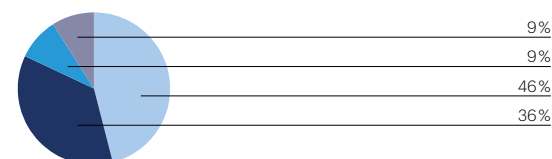
Études promotionnelles*

588

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



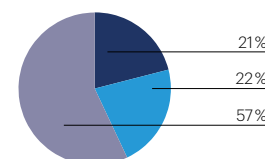
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 451 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 36% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

57%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (57%), suivis des agents de catégorie B (22%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+2600

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

93%

concernant les médecins

6%

concernant les pharmaciens

<1%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser

L'action de l'ANFH Île-de-France

Dans un contexte en mutation profonde pour les établissements, l'ANFH Île-de-France a souhaité affirmer une ambition forte et une volonté d'accompagner au mieux ses adhérents.

Réseaux, groupes de travail, commissions

41 participants au séminaire des instances régionales qui a porté sur les différences entre qualification, certification et professionnalisation.

45 participants aux **4** réunions des nouveaux responsables de formation franciliens.

L'échange entre professionnels autour des thèmes de formation à promouvoir dans le programme régional se réalise tout au long des rencontres, séminaires, journées et ateliers.

Actions de formation régionales

63 thématiques
5 parcours
1136 participants

Les 5 thématiques les plus suivies :

- parcours professionnels et compétences clés – agent : 71 agents formés;
- les spécificités du travail ; de nuit : 62 personnes formées;
- accompagner la souffrance des professionnels face à la mort des usagers : 58 professionnels;
- élaboration et suivi du projet personnalisé en établissement social et médico-social : 55 personnes;
- ateliers d'animation pour le secteur des personnes âgées : 53 agents formés.

Journées régionales thématiques

3 journées régionales
209 participants

Ces journées ont eu pour thèmes :

- professionnalisation des métiers administratifs;
- mettre en œuvre le compte personnel d'activité au sein des établissements de la FPH;
- l'attractivité et la fidélisation des personnels médicaux et paramédicaux.

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Île-de-France

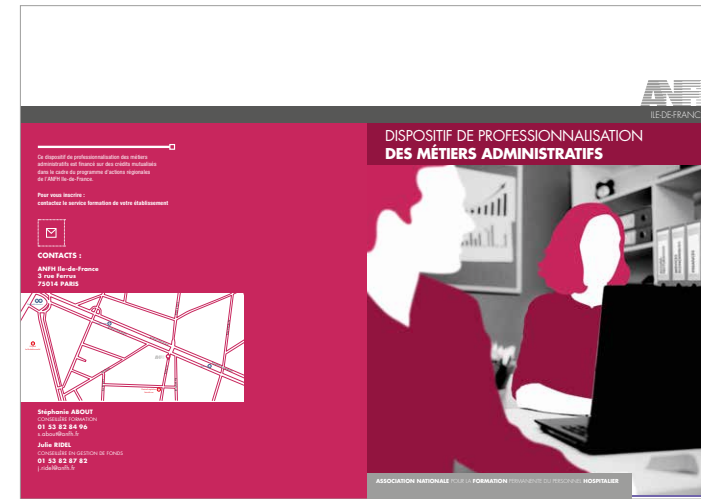
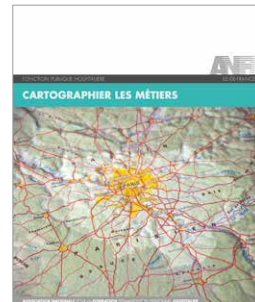
Projet stratégique régional 2016-2019

L'ANFH Île-de-France a développé une stratégie orientée vers le développement de parcours à destination du personnel non soignant des hôpitaux.

La proposition 8 de l'ambition 2 du projet stratégique régional de l'ANFH Île-de-France a trouvé sa traduction concrète dans un dispositif de professionnalisation des métiers administratifs. Ce sont 2 groupes d'agents qui ont bénéficié du socle commun obligatoire de 8 jours. Les modules de spécialisation métiers (ressources humaines, finances, services économiques et accueil / facturation / recouvrement) seront proposés sur l'année 2019.

En 2018, l'ANFH Île-de-France a réactualisé ses plaquettes sur le Congé de formation professionnelle (CFP) avec notamment une plaquette destinée à accompagner les agents dans la construction de leur dossier de candidature.

La délégation poursuit le déploiement du parcours de formation à destination des agents de sécurité et du dispositif Safitech pour la filière logistique.



Des outils au service des professionnels ANFH.fr/Île-de-France

Le site internet de l'ANFH Île-de-France permet aux adhérents de consulter l'offre de formation, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le dossier thématique sur le CPA/CPF/CEP.

Chiffres clés 2018

Île-de-France



129

Établissements adhérents
à l'ANFH Île-de-France



53,6%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

87,2% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 90% des agents
de la FPH de la région

22 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

75 608 Départs en formation
au titre du plan de formation

451 Dossiers CFP en cours de financement
(dossiers classiques) *

110 Dossiers VAE
en cours de financement *

588 Bilans de compétences
financés*

1997 Études promotionnelles
financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

87 619 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

47 613 K€ 2,1%
plan de formation

28 937 K€ 0,6%
FMPEP

9 646 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

27 K€ ESAT

1 396 K€ 0,5% ou 0,75%
DPC médical

